

Patrice Ferrouillat
614, route de Bassetière
38470 Cognin Les Gorges
Maire de la commune de Cognin les Gorges
Tel : 04 76 38 62 42
Tel : 06 74 13 23 02
Email : ferrouillat.patrice@wanadoo.fr

à

Madame la Préfète de l'Isère
12 place de Verdun
CS 7146
38021 GRENOBLE cedex 01

Objet : Demande de démission de ma fonction de maire de la commune de Cognin les Gorges

Cognin les Gorges , le 24 octobre 2025

Madame la Préfète,

je viens par ce courrier vous présenter ma demande de démission de ma fonction de Maire de la commune de Cognin les Gorges.

Les raisons de ma démission sont liées à l'exercice de mon mandat au sein de mon conseil municipal. L'exposé qui suit vous permettra d'en comprendre les raisons.

Je suis Maire de la commune de Cognin les Gorges depuis mars 2014. Mon engagement dans la vie municipale date de 2001, car avant d'être Maire , j'ai été adjoint au Maire durant deux mandats.

Avec l'équipe municipale avec qui j'ai été élu et qui m'a confié la mission de Maire, nous avons mis au coeur de notre projet de mandat la finalisation de l'aménagement des espaces publics de notre centre bourg. Elle était inscrite dans la profession de foi de notre liste de candidats.

Afin d'impliquer le plus grand nombre de conseillers au processus de décision, j'ai proposé de mettre en place une équipe de trois adjoints, plus trois conseillers délégués. J'ai organisé tout au long de mon mandat une réunion d'exécutif hebdomadaire où tous les conseillers municipaux pouvaient participer. Les conseils municipaux, organe délibérant, ont eu lieu régulièrement à une fréquence mensuelle. Comme je m'y étais engagé, j'ai, à mi-mandat, proposé ma fonction de Maire à un autre membre du Conseil Municipal. Aucun n'a souhaité reprendre celle-ci.

Ce projet d'aménagement du centre bourg avait été pensé de manière globale en début du mandat précédent, et nous étions ici dans la continuité du travail engagé pour rester en cohérence. Nous avons missionné en début de mandat un bureau d'étude pour nous accompagner sur l'ensemble de la démarche, procédé ensuite à l'aménagement de la traversée de bourg par un carrefour à feux, un plateau traversant, le réaménagement de la place de l'église, et de la rue conduisant à Mallevall en Vercors. Les quatre derniers secteurs restant à aménager étaient donc la place École/Mairie, les rues adjacentes aux commerces et le carrefour de l'entrée sud et le secteur point propre.

Début de l'année 2022, nous avons déposé des demandes de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la conférence territoriale sur la phase esquisse fournie par notre maître d'œuvre sur les secteurs définis. Au moment de déposer les demandes de subvention auprès de l'État et de la Région, financeurs potentiels, le conseil municipal a demandé de retravailler cette phase esquisse qui ne leur convenait pas.

Après de nouvelles discussions et échanges avec notre maître d'oeuvre, nous sommes arrivés à une proposition de compromis en phase avant projet définitif, et qui a permis d'engager les demandes de subvention auprès de la Région, de l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert) par délibération prise à l'unanimité, sur un plan de financement à hauteur de 726 767 € HT comprenant les coûts de travaux et de maîtrise d'oeuvre de l'ensemble des travaux (Délibérations du conseil municipal de Cognin les Gorges n°2024-02, n°2024-07, n°2024-43)

A la fin de l'été 2024, nous avons lancé le Dossier de Consultation des Entreprises dans le cadre des marchés publics, en mettant en tranche ferme l'aménagement des rues adjacentes et le carrefour sud, et en tranche conditionnelle les secteurs place mairie/école et point propre, car la Région ne nous a notifié seulement 25 000 € sur les 100 000 € demandé et nous n'avons pas de retour sur l'obtention de la DSIL. Nous avons donc affermi en décembre 2024 seulement les tranches fermes du carrefour et rues adjacentes, pour un montant de 282 429€ HT.

Fin août 2025, les services de la préfecture nous ont notifié 74 407 € de DSIL. Au regard des dépenses/ recettes engagées sur le début d'année 2025, au regard de l'évolution des taux d'emprunt, au regard de l'engagement de nos financeurs, nous pouvions financer la tranche conditionnelle projet école/mairie, en ne modifiant pas l'endettement de la commune, dans le cadre d'un plan de financement quasiment identique à celui voté lors des demandes de subvention.

Au regard de ces éléments nouveaux, au regard des engagements pris par mon conseil municipal, j'ai donc proposé à mon conseil municipal, lors de la séance du 13 octobre 2025, de voter une décision modificative de notre budget 2025 et d'affermir la tranche conditionnelle école/mairie.

Sur les 11 voix exprimés (9 présents et 2 pouvoirs), 6 ont voté contre, 5 ont voté pour. Dans les 6 personnes ayant voté contre, 4 sont des membres de l'exécutif de la commune.

Cette décision est très lourde de sens et de conséquences sur plusieurs points.

Elle remet en cause un processus de conduite de projet, de décisions et d'engagements pris par l'organe délibérant à chacun des moments clés du projet, notamment les demandes de subventions auprès des financeurs.

Elle me remet en cause sur la capacité à rester à la tête d'un exécutif dont les deux tiers ont voté contre une délibération qui est au cœur de notre projet de mandat.

Elle laisse la place école/mairie, espace majeur de notre coeur de village dans un état qui ne correspond plus aux besoins réglementaires du lieu, ni à ses usages :

- pas d'arrêt bus clairement identifié et correspondant au cadre imposé ;
- des traversées piétonnes qui ne sont pas conformes à la loi d'orientation des mobilités Loi du 24 décembre 2019 ;
- une organisation du stationnement et des cheminements qui ne correspond plus au usage du lieu, et n'en assure plus la sécurité .

L'aménagement proposé dans le cadre de la consultation des entreprises répond à tous ces besoins liés à la sécurité et aux usages, mais elle permet aussi d'anticiper les évolutions climatiques en renaturant le parvis de l'école, qui aura une double fonction de donner un peu plus de fraîcheur au bâtiment école/mairie sur l'épisode de canicule, et faire du parvis école/mairie un espace paysager et convivial.

L'abondement important des financeurs à ce projet montre tout l'intérêt qu'ils y portent. De plus, notre projet est potentiellement éligible à des crédits européens FEADER dans le cadre de l'appel à projet FA1-AAP02 intitulé « Soutenir les projets de renaturation des centres bourgs qui favorisent la bonne santé des écosystèmes et des habitants » qui peut mobiliser potentiellement 40 000€ supplémentaires.

Au regard de l'intérêt général de la commune, au regard des engagements pris dans notre campagne, au regard du fonctionnement du conseil municipal, au regard des demandes faites auprès des différents financeurs et qui ne seront honoré que partiellement, je ne suis plus en capacité d'assurer la fonction de Maire de la commune.

Je laisse ceux qui n'ont pas confirmé par leur vote tous les engagements pris par la commune et son conseil municipal, assumer la gestion de la fin de ce mandat.

Je vous confirme ma demande de démissionner de ma fonction de maire, tout en restant cependant conseiller municipal de la commune de Cognin les Gorges et conseiller communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté .

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Signature

